Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260420-D20260417_10-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Avril 2026

CONSEILLERS En exercice : **11**	L'an deux mille vingt-six le 17 Avril à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel, Maire.
Présents : **8**	M. MAROT Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, M. PROVOST Michel, Mme CONOIR Dominique, M. BUIS Philippe, Mme DAVY Emmanuelle, M. MANENC Daniel, Mme PIRIOU Frédérique.
Absent : 0	
Pouvoirs : **3**	Mme Sophie ZUCCOLOTTO à Mme Isabelle ROCHERON, M. François BROUETTE à M. Michel PROVOST, M. Bruno GILBERT à M. Daniel MAROT
Secrétaire de séance	Mme CONOIR Dominique
Date de convocation	13 Avril 2026

DELIBERATION20260417 - 10 :
DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur MANENC Daniel, Maire, fait procéder conformément aux articles L5211-8 du CGCT à l'élection des membres élus qui siégeront au Centre Communal d'Actions Sociales de Saint Léry

Les membres du Conseil municipal, par un vote à main levée ont voté les membres élus suivants : Isabelle ROCHERON, Dominique CONOIR, Michel PROVOST, Daniel MAROT, Sophie ZUCCOLOTTO.

De même, ils ont procédé à l'élection des membres bénévoles suivants : Elaine O'CALLAGHAN, Denise DARNIS, Tounis BROUETTE, Monique THEBAUD, Jacqueline ZUCCOLOTTO.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 20 Avril 2026
Affichée le 20 Avril 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 20 Avril 2026.
Le Maire,
M. Daniel MANENC

